



# PASSEPORT

## Pièces à fournir

Pré-demande, formulaire CERFA, déclaration de perte : sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)  
**Connaître les dates et lieux de naissance de vos parents.**

☞ **La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier (majeur et mineur).**

<b>Copie intégrale d'acte de naissance</b> datée de moins de 3 mois uniquement dans le cas où le demandeur présente une pièce d'identité périmée depuis plus de 2 ans ou si aucun document d'identité n'est fourni.	☞ <i>En cas de modification ou de changement d'état civil, bien vouloir fournir un document le justifiant (copie intégrale d'acte de naissance, mariage, décès, jugement ...).</i>
<b>Votre ancien passeport</b>	> <b>Original</b> + copies des 4 premières pages
<b>Votre carte nationale d'identité</b>	> <b>Original en cours de validité</b>
<b>Un justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois</b> : EDF, Eau (échéancier accepté), quittance de loyer avec tampon officiel...  ☞ <i>Si vous êtes hébergé, la personne qui vous héberge doit fournir :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une pièce d'identité à son nom &gt; <b>Original</b></li><li>• Un justificatif de domicile de – 3 mois à son nom &gt; <b>Original</b></li><li>• Une attestation certifiant qu'elle vous héberge depuis + de 3 mois &gt; <b>Original</b></li></ul>	> <b>Original</b>
<b>Une photo d'identité en couleur</b> aux normes ISO non découpée et datée de moins de 6 mois	> <b>Photographe conseillé</b>
<b>Timbre Fiscal</b> Vous pouvez désormais opter pour le timbre électronique (en le recevant par courriel ou sms) via le site des finances publiques :  <b>86 €</b> pour une personne majeure   <b>42 €</b> de 15 à 17 ans <b>17 €</b> pour les moins de 15 ans	Vendu en bureau de tabac, au Trésor Public ou téléchargeable sur <a href="http://timbres.impots.gouv.fr">timbres.impots.gouv.fr</a> .

☞ **En cas de demande de renouvellement pour PERTE OU VOL : 25€ en timbre fiscal**

- **Les déclarations de vol** doivent être effectuées en gendarmerie > **Original + copie**
- **Les déclarations de perte** sont téléchargeables sur le site indiqué ci-dessus (ANTS)

**En cas de modification ou de changement d'état civil**, bien vouloir fournir un document justifiant ce changement (copie intégrale d'acte de mariage pour les noms d'épouse ou acte de décès en cas de veuvage)

### Pièces complémentaires pour un mineur

- **Une pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale** > Original
- En cas de divorce ou de séparation : **Le jugement de divorce ou de séparation** > Original
- Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :  
**Les justificatifs de domicile des deux parents + la carte d'identité de chaque parent** > Original